



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours :
Troisième concours CAPLP

Section :
Divers

Option :
Horticulture

Session 2022

Rapport de jury présenté par :

Caroline BONNEFOY

Inspectrice générale de l'éducation du sport de la recherche

Présidente du jury

SOMMAIRE

Renseignements statistiques	Page 2
Epreuves d'admissibilité	Page 3
- Écrit 1 : épreuve disciplinaire appliquée	Page 4
Epreuves d'admission	
- Épreuve de leçon	Page 6
- Épreuve d'entretien	Page 9
Conclusion générale	Page 10

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

3^{ième} CONCOURS Externe du CAPLP Horticulture

SESSION 2022

Candidats inscrits :	102
Candidats présents à l'épreuve d'admissibilité :	80
Candidats admissibles :	13
Nombre de postes :	5
Candidats proposés pour l'admission :	5
Candidat admis sur liste complémentaire	1
<u>Epreuves d'admissibilité</u>	
Moyenne des candidats non éliminés :	10,13
Moyenne des candidats admissibles :	13,81
Moyenne du dernier candidat admissible :	12,52
Moyenne la meilleure :	15,50
<u>Epreuves d'admission</u>	
Moyenne des candidats présents :	11,32
Moyenne des candidats admis :	13,87
Moyenne la meilleure :	16,00
<u>Ensemble du concours</u>	
Moyenne des candidats présents :	12,15
Moyenne des candidats admis :	14,00
Moyenne du dernier candidat admis :	13,04
Moyenne la meilleure :	15,56

Le sujet de l'épreuve écrite du 3^{ième} concours CAPLP Horticulture externe est en ligne sur le site du Ministère Devenir Enseignant : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>.

A- EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Définition de l'épreuve écrite disciplinaire appliquée :

Durée : cinq heures. Coefficient 4.

L'épreuve porte sur la conception d'une séquence d'enseignement professionnel dans la section et option du concours, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.

Le thème de la séquence est proposé par le jury. Le dossier technique fourni au candidat, caractéristique de la spécialité du concours, comporte les éléments nécessaires à l'étude.

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie de l'organisation de la séquence pédagogique, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation ou associés au thème proposé).

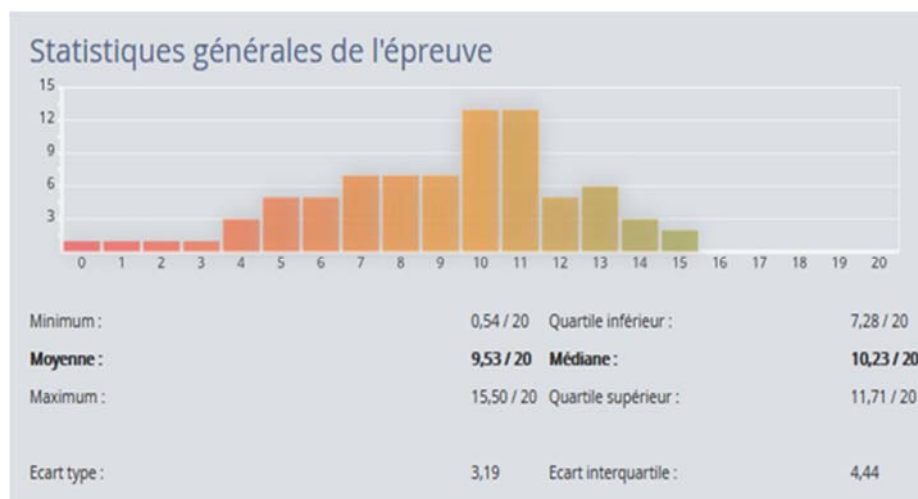
L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

A travers cette épreuve le jury a évalué les compétences suivantes :

1. Présenter les attendus du sujet
2. Analyser et exploiter le dossier technique
3. Présenter une séquence en lien avec le cahier des charges
4. Concevoir et proposer des supports
5. Montrer des qualités rédactionnelles
6. Structurer sa composition
7. Utiliser un vocabulaire technique et scientifique

Les résultats

	Nombre de candidats ayant composé	Meilleure note	Note la plus basse	Moyenne des candidats admis
CAPLP	80	15,50	0,54	13,8



Sujet de la session 2022

Thématique du sujet de l'épreuve écrite disciplinaire appliquée : L'agroécologie

Énoncé du sujet :

A partir du dossier documentaire et dans la perspective d'un enseignement en Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Jardinier Paysagiste » :

Proposer une séquence pédagogique argumentée, permettant de réaliser une activité professionnelle soit d'aménagement soit d'entretien d'un espace public dans un contexte agroécologique sans PPP en mettant en évidence les mesures alternatives mises en place

1. Les attentes du jury :

Le candidat doit :

- Analyser avec rigueur le sujet et le dossier technique pour construire une séquence structurée en précisant dans une introduction le thème, l'activité et le type d'espace public retenus.
- Montrer sa capacité à faire des liens entre les connaissances mobilisées et les éléments des annexes sélectionnées. Les annexes présentes dans le sujet permettent de guider le candidat, leur utilisation pertinente est attendue ainsi qu'une référence claire aux annexes utilisées.
- Présenter une séquence et des séances en lien avec le thème de l'agroécologie étaient demandées, de plus la contextualisation avec une situation professionnelle et des objectifs identifiés dans le référentiel du CAPA Jardinier Paysagiste étaient des incontournables à proposer par le candidat.
- Élaborer des supports pédagogiques de qualité montrant une réflexion pertinente par rapport au thème à traiter.

2. Commentaires sur les compétences évaluées :

C1 Présenter les attendus du sujet	Il est important de lire attentivement le sujet dans son intégralité afin d'en cerner les attentes et ne pas en omettre une partie. Une majorité des candidats n'a pas présenté correctement les attendus du sujet. Lorsqu'il est demandé de faire un choix entre plusieurs activités, il est essentiel de l'effectuer. Il ne suffit pas de citer l'activité ou l'espace retenus par exemple, il faut expliquer, argumenter. Il paraît judicieux de montrer cette première compétence en présentant les attendus dès l'introduction de la copie et non dans le corps de la rédaction de manière aléatoire.
C2 Analyser et exploiter le dossier technique	L'ensemble du dossier doit être lu afin d'en extraire les annexes les plus adaptées à la séquence développée. Trop de candidats n'ont pas exploité ni analysé le dossier technique pourtant essentiel à l'épreuve. Le lien avec la séquence doit être explicité dans le corps de la rédaction et l'annexe utilisée clairement identifiée. Un apport de connaissances personnelles complémentaires aux informations fournies dans le dossier technique doit apparaître. Les annexes pouvaient être reprises et adaptées pour élaborer un support pédagogique pour les élèves (cours, fiche technique).
C3 Présenter une séquence en lien avec le cahier des charges	Les candidats ayant respecté le sujet, présentent, dans l'ensemble, une séquence avec des objectifs cohérents. Cependant, il est à souligner l'importance de faire un lien concret avec le référentiel du diplôme. Peu de candidats ont situé correctement la séquence : place dans le cycle de formation, dans la progression annuelle avec une contextualisation. La mise en situation professionnelle doit absolument apparaître.

	La présentation des séances de la séquence est globalement convenable, on note cependant des oublis récurrents regrettables comme le titre de la séance par exemple. La rédaction de cette dernière sous forme de tableaux était appréciable. Une seule séquence annuelle sur une thématique unique n'est pas pédagogiquement pertinente, à contrario une séquence trop courte, 2 séances par exemple, ne permet pas au candidat de montrer les compétences ciblées. Il n'était pas attendu de développer une séance mais de présenter et d'argumenter le choix des documents supports clés proposés pour chaque séance en lien avec les objectifs à atteindre.
C 4 Concevoir et proposer des supports	La majorité des candidats ont présenté des supports professeurs (fiches d'intention pédagogique de séquence et séances) sous forme de tableaux et relativement complets. Trop peu de candidats ont proposé des documents élèves (objectif, croquis, mode de présentation...). Les documents d'évaluation sont souvent oubliés ou peu développés. Le jury a apprécié les documents aboutis, et pertinents, supports d'élèves et d'évaluation en particulier, ceux élaborés à partir des annexes. Ces derniers doivent être cohérents avec la séquence présentée et le niveau des apprenants concernés.
C5 Montrer des qualités rédactionnelles	Il est essentiel de se relire pour présenter une copie claire, lisible en veillant à l'orthographe et à la syntaxe. La présentation d'un tableau sur la double page à l'intérieur de la copie est à éviter compte tenu des modalités de correction en ligne qui ne permettent pas de visualiser la copie ouverte. Malgré le développement du numérique la qualité du graphisme est une compétence qui reste essentielle pour un enseignant dans sa pratique au quotidien.
C6 Structurer sa composition	La copie doit être structurée avec un plan bien défini : introduction, développement en plusieurs subdivisions et conclusion. Des phrases de transition étaient attendues. Le potentiel didactique de la copie doit être perceptible à travers sa construction, sa structuration, son organisation et sa capacité à mener une réflexion.
C 7 Utiliser un vocabulaire scientifique et technique	Le vocabulaire technique et scientifique employé doit attester de la maîtrise disciplinaire du candidat. Le jury a regretté la pauvreté du vocabulaire professionnel présent dans un certain nombre de copie, celui-ci aurait pu être enrichi par l'utilisation judicieuse des annexes.

Il faut veiller à bien gérer son temps de composition afin de pouvoir répondre à toutes les compétences de l'épreuve.

Une contextualisation était attendue, la nature du terrain, les exigences pédoclimatiques des végétaux sont évidemment essentielles, mais attention à ne pas préciser l'origine géographique (lieu d'exercice, ville, région) pour rester dans le respect de l'anonymat.

En conclusion, les meilleures copies sont celles de candidats qui possèdent à la fois une culture scientifique solide et des compétences en matière d'analyse et d'exploitation des données fournies ainsi qu'une présentation et une construction à la hauteur des exigences de l'épreuve qui permettent de déceler chez le candidat un potentiel didactique et pédagogique.

B- ÉPREUVES D'ADMISSION

EPREUVE 1 – Épreuve de leçon Durée : 6 heures – coefficient : 4

Dans le cadre des missions visées par le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BO n°30 du 25 juillet 2013), le PLP Horticulture enseigne en :

- CAPa Métiers de l'agriculture, particulièrement dans l'options « Productions florales, légumières et pépinières »
- CAPa Jardinier paysagiste
- Champ professionnel Espace rural et environnement en EGPA

1) Définition de l'épreuve (arrêté du 25 janvier 2021)

« L'épreuve a pour objet la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et, le cas échéant, option du concours. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques. L'épreuve prend appui sur les investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus et comporte la présentation d'une séance d'enseignement suivi d'un entretien avec les membres du jury. L'exploitation pédagogique attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements d'une classe de lycée professionnel pour un niveau donné.

Durée des travaux pratiques encadrés : quatre heures ;

Durée de la préparation de l'exposé : une heure ;

Durée de l'exposé : trente minutes maximum ;

Durée de l'entretien : trente minutes maximum.

Coefficient : 4. L'épreuve est notée sur 20.

10 points sont attribués à la partie liée aux travaux pratiques et 10 points à la partie liée à la soutenance.

La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire. »

2) Précisions relatives à la proposition de sujet

Le sujet **précise** le diplôme et le niveau de classe concernés ainsi que la (ou les) compétence(s) visée(s). Ces éléments sont choisis parmi les référentiels et programmes pour lesquels les PLP Horticulture sont susceptibles d'enseigner. À partir de cette ou ces compétence(s), un objectif pédagogique imposé est présenté sous la forme **d'une thématique** permettant la réalisation de travaux pratiques.

Le sujet comprend un dossier technique composé :

- du référentiel ou d'extraits de référentiels visés par le sujet
- de tous documents susceptibles :
 - o d'orienter le candidat dans sa réflexion et de lui suggérer des manipulations, des investigations, des réalisations, des analyses à mettre en œuvre au cours de l'épreuve
 - o d'être réinvestis dans la séance de formation
- de la liste des matériels, des produits et des équipements mis à disposition au sein du plateau technique.

3- Commentaires du jury

L'épreuve de leçon consiste à évaluer dans un premier temps, le niveau de maîtrise des techniques professionnelles (méthode et résultat) et dans un deuxième temps, les compétences pédagogiques (conception de séance et argumentation des choix pédagogiques).

Première partie de l'épreuve : Travaux pratiques

Le candidat conduit les investigations à sa convenance. Le sujet proposé est assimilé à une situation de recherche, point de départ de la démarche d'investigation. Le candidat mène sa réflexion sur la thématique à traiter. Dans ce contexte, diverses actions sont possibles pendant cette phase pratique : démarche expérimentale, analyse documentaire...

L'analyse des documents ne suffit pas, la manipulation et/ou la réalisation sont attendues.

La nature du plateau technique, la liste des matières d'œuvre et le dossier délimitent le champ des possibles pour le candidat. L'environnement pluri-technique a été pensé de manière à permettre des choix de manipulations, d'expérimentations, de recherches, d'analyses, sans jamais les prescrire.

Les investigations permettent d'identifier les atouts, contraintes, avantages, inconvénients des ressources mises à disposition, afin de se projeter dans la construction d'une situation d'enseignement.

Les choix réalisés et les résultats obtenus doivent être présentés et réinvestis lors de la conception de la séance pédagogique attendue.

Le jury attendait :

- la prise de connaissance du plateau technique et des éléments qui le composent,
- une organisation de l'activité dans le temps et dans l'espace
- la maîtrise des techniques professionnelles dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement
- l'utilisation pertinente et rationnelle des produits, matériels et équipements.
- une réalisation conforme aux attendus du sujet

Le jury a apprécié :

- la mise en œuvre effective par les candidats d'une réelle démarche d'investigation, de manipulations de natures variées, adaptées à la situation pédagogique proposée par le sujet ;
- la curiosité d'esprit des candidats ;
- le respect entre les candidats sur les plateaux techniques lorsque des équipements étaient à partager ;
- le respect du matériel et des équipements mis à disposition ;
- l'emploi raisonné et raisonnable des consommables.

Le jury a regretté :

- le non-respect de règles de sécurité, d'ergonomie et d'économie
- une tenue vestimentaire parfois non professionnelle

Conseils aux candidats :

Cette partie de l'épreuve doit être consacrée au recueil d'informations, à la mise en œuvre d'expérimentations, de manipulations, de tests, d'essais, nécessaires au transfert pédagogique dans le cadre de la séance à présenter. Elle doit permettre au jury, d'apprécier la maîtrise des gestes techniques nécessaires à la réalisation attendue

Deuxième partie de l'épreuve : Exposé de la leçon

Pendant une heure supplémentaire, le candidat conçoit et organise la séance de formation : il prépare un exposé d'une durée de 30 minutes. A la fin de l'exposé, le jury mène un entretien d'explicitation, afin que le candidat argumente ses choix au regard des attendus de l'épreuve.

Pour l'exposé, le jury attend la description et la présentation détaillée d'une séance : un exposé structuré, en lien avec les PFMP et les autres disciplines, mettant en évidence le lien avec les investigations menées durant les travaux pratiques encadrés. Une proposition de situations d'apprentissage et d'évaluation réalistes, pertinentes, adaptées au niveau des élèves et aux objectifs visés était attendue, illustrée de supports élèves.

Les modalités de présentation de la séance doivent permettre d'évaluer les qualités didactiques du candidat lors de l'exposé. Le candidat doit faire preuve d'une posture professionnelle appropriée à la situation d'enseignement.

Le jury a apprécié :

- la maîtrise de l'outil numérique au cours de l'exposé ;
- un exposé structuré ;
- la qualité d'écoute et d'argumentation ;
- une connaissance du public de lycée professionnel ;
- la connaissance du milieu professionnel correspondant à la formation des élèves ;
- la connaissance des diplômes et enseignements relevant du champ d'intervention d'un PLP horticulture ;
- le réalisme dans les propositions pédagogiques ;
- la prise en compte des PFMP dans la proposition pédagogique du candidat ;
- la capacité du candidat à opérer des liens pertinents avec des compétences complémentaires ;
- la capacité du candidat à proposer des activités ou actions interdisciplinaires dans le cadre d'un travail d'équipe ;
- l'exploitation du dossier technique fourni et la référence à des sources externes ;
- la posture réflexive et la réactivité du candidat face à ses propositions pédagogiques.

Conseils aux candidats :

Il est nécessaire de prendre connaissance en amont de l'épreuve du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (cf. arrêté du 1^{er} juillet 2013), des référentiels des diplômes professionnels, des guides d'accompagnement pédagogiques (ChloroFil, Eduscol, sites académiques SBSSA, ...) ainsi que des textes en vigueur relatifs à la voie professionnelle et ceux relatifs à l'enseignement agricole.

Une connaissance des démarches méthodologiques, de la didactique de la discipline ainsi que des modalités de conception de séances pédagogiques est attendue. Le candidat doit s'approprier le vocabulaire pédagogique et actualiser ses connaissances techniques, scientifiques et professionnelles.

1- Définition de l'épreuve

L'épreuve d'entretien avec le jury mentionné porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte **une première partie d'une durée de quinze minutes** débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.

Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

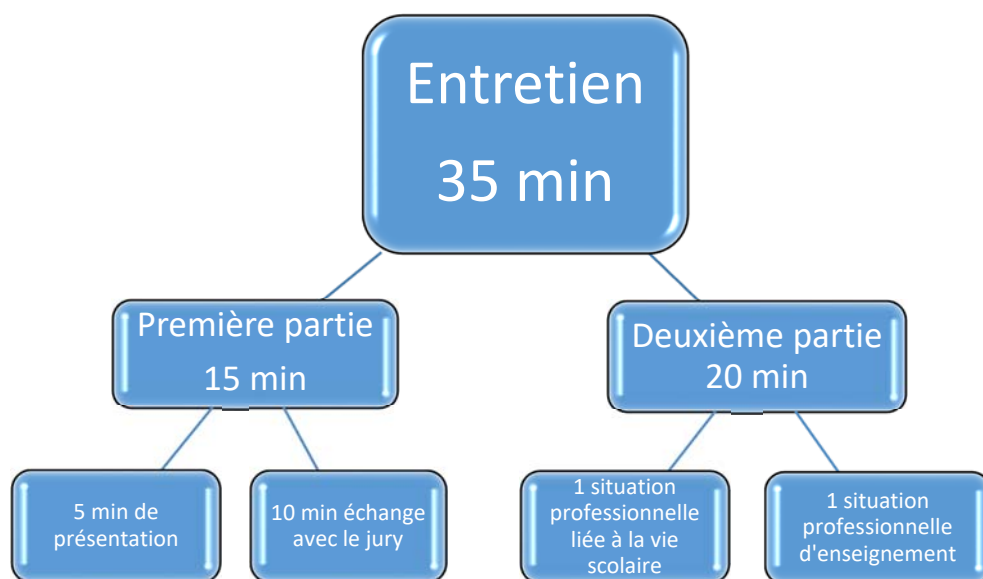
L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Durée : trente-cinq minutes ; coefficient 2.

Indications aux candidats :

Cette épreuve qui s'appuie sur la fiche individuelle transmise par le candidat permet au jury d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- ❖ S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- ❖ Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.



Commentaires du jury

1- Première partie : 15 minutes

Il est attendu du candidat qu'il présente en 5 minutes son parcours. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

Lors de la présentation, le jury apprécie la mise en évidence des qualités du candidat acquises tout au long de son parcours professionnel au regard du référentiel de compétences du métier d'enseignant. Le candidat doit montrer qu'il possède les compétences du poste qu'il vise.

Au travers des échanges, le candidat doit exprimer sa motivation pour devenir enseignant, PLP et PLP Horticulture en connaissance de son champ d'action.

2- Deuxième partie : 20 minutes

Pour chaque situation, l'entretien dure 10 minutes. **Les situations**, proposées par le jury, **s'inspirent le plus possible de situations réelles et leur thème est en lien direct avec :**

- **Les droits et obligations des fonctionnaires**, dont la neutralité,
- **Les exigences du service public de l'éducation**, notamment la nécessité de « faire acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité et de favoriser la coopération entre les élèves »,
- **Les valeurs de la République** : la liberté, l'égalité, la fraternité, l'indivisibilité, la laïcité, respect de toutes les croyances, la démocratie, la justice sociale.

Le jury propose une situation d'enseignement et une situation de vie scolaire.

Le candidat, par son attitude, ses propos et sa réflexion rapide, doit montrer son appropriation des valeurs portées par le service public de l'éducation tant dans sa classe, que dans les différents lieux situés au sein d'un établissement scolaire. Il doit connaître ses responsabilités pédagogiques et administratives en tant qu'enseignant ou en tant que membre d'une communauté scolaire.

Des propositions d'action face aux situations problématiques exposées sont attendues.

Pour ces deux parties, le jury attend une connaissance du système éducatif, notamment de la voie professionnelle, un niveau de langage approprié et la maîtrise du vocabulaire professionnel. De plus, le candidat est engagé à envisager d'autres situations que celles qu'il a connues ou observées et à se poser la question : que ferais-je si ... ?

Il est conseillé aux candidats de prendre connaissance des différents vademécums et autres guides mis à disposition en ligne par le ministère.

Une capacité de raisonnement est attendue des candidats, tant pour gérer une situation de manière individuelle que collective ce qui nécessite de bien connaître l'environnement professionnel de l'établissement scolaire et le fonctionnement des institutions.

Conclusion

Avant toute chose, la présidente tient à remercier la cheffe d'établissement de l'EREA d'Illkirch Graffenstaden, ainsi que l'ensemble des membres de jury, en particulier la vice-présidente, pour leur engagement, et pour l'efficacité des travaux de jury.

Le concours n'avait pas été ouvert depuis quelques années, il permettait cette année de sélectionner les candidats les plus performants parmi un effectif très important au regard du nombre de postes : 102 inscrits et 80 présents à l'écrit pour 5 postes au final.

La moyenne satisfaisante obtenue à l'épreuve écrite par le dernier admissible, montre que les copies sélectionnées lors de phase d'admissibilité étaient toutes de bonne tenue, au-delà des commentaires présents dans ce rapport qui a été écrit dans le but d'une recherche d'amélioration, en vue de la préparation des candidats à venir.

Le jury a souvent été impressionné de l'engagement dans le concours et de la détermination à réussir des candidats admissibles. Les épreuves étaient exigeantes et le jury félicite les candidats l'ensemble des candidats admissibles pour leur ténacité jusqu'à la fin du concours, et leur engagement lors des deux épreuves orales. Si l'épreuve de leçon a mobilisé leur connaissance de spécialiste du domaine sur lequel les candidats devaient réaliser une production horticole, puis présenter une séance pédagogique, la seconde épreuve orale était totalement nouvelle et de nombreux candidats se l'étaient correctement appropriées pendant l'année. Certaines prestations ont été de grande qualité et ont permis de montrer une bonne représentation du métier d'enseignant, un engagement certain pour la réussite de tous les élèves, une capacité à travailler en équipe, une qualité fondamentale pour l'amélioration continue de ses pratiques professionnelles. L'appropriation des droits et devoirs du fonctionnaire, et des valeurs de la république méritent cependant un travail important de préparation, il est conseillé aux candidats non reçus à cette session, et à l'ensemble des candidats qui se présenteront à la prochaine session du concours.